

FICHE DE POSTE CDD 2026-2027

« 8 ENSACF 2026-2027_CDD_S1-S2-S3_ATR-RA »

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand

Année 2026-2027

Recrute : 1 enseignant.e contractuel.le pour 88h équivalent TD

Champ disciplinaire : ATR

1. Présentation générale de l'École, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, implantée au cœur du Massif central, affirme sa singularité au sein des ENSA françaises. Dans un contexte de crises multiples, elle fait le choix d'une large ouverture au monde tout en réaffirmant la force de son ancrage territorial. Elle considère ces territoires « en marge » comme un laboratoire de pratiques frugales et empiriques, et une ressource pour penser le monde contemporain. Elle inscrit son action dans le programme « Culture et Ruralité » porté par le ministère de la Culture, qui vise à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux.

Elle fonde sa pédagogie sur plusieurs thèmes majeurs :

- **La spécificité disciplinaire et la pensée transcalaire** : à l'ENSACF, on considère que l'architecte, avec son outillage spécifique, est légitime à intervenir sur l'ensemble des échelles – du grand territoire au détail constructif – et à toutes les étapes du projet.
- **La dimension réflexive du projet d'architecture** : le projet, objet pédagogique spécifique et singulier, est consubstantiel à la pratique de l'architecte. Placé au centre des apprentissages, il est le lieu de la synthèse des connaissances et de la production de la forme.
- **L'architecture comme recherche** : Le projet est tout à la fois une recherche en soi et un objet d'étude spécifique. Il n'est pas envisagé comme un objet théoriquement isolé, mais s'inscrit dans une série de filiations, s'appuyant sur le déjà-là pour s'inscrire dans une histoire en cours.
- **L'expérimentation** : l'ENSACF cherche à éprouver, à travers des modalités pédagogiques singulières, des solutions alternatives. Le travail à l'échelle territoriale est mené lors d'ateliers in situ, confrontant l'étudiant.e aux réalités du contexte. La question constructive est abordée par le « faire » et par la production de prototypes à grande échelle.
- **La question environnementale** est envisagée d'un point de vue disciplinaire et infuse l'ensemble des cours et des ateliers. La quête d'une plus grande sobriété s'appuie sur le déjà là et les ressources mobilisables, privilégiant la transformation, le réemploi et les circuits courts.
- **Les pratiques émergentes** : les grandes crises contemporaines – migratoire, environnementale, sociétale, etc. – imposent des modifications radicales de nos pratiques et une réflexion sur un « nouveau régime matériel pour l'architecture ». L'ENSACF et son laboratoire « Ressources » explorent l'« architecture des marges » et questionnent le territoire disciplinaire de l'architecture afin d'accompagner les étudiant.e-s dans la définition de leurs futurs métiers.

Les **quatre Domaines d'études de master** proposent des prolongements différents et complémentaires au projet pédagogique de l'école :

- **ETEH** (Écologies, Transformations, Esthétiques, Habitabilités) questionne la production et les esthétiques de l'architecture au regard des limites planétaires. Il propose une pédagogie pour réparer les territoires contemporains par l'architecture, en radicalisant les interventions avec des actions respectueuses, militantes, pragmatiques, inventives, prenant en compte les climats et écosystèmes vivants dans leur globalité.
- **EVAN** (Entre Ville, Architecture et Nature) traite des métamorphoses qui traversent aujourd'hui les territoires et le métier d'architecte : les milieux connaissent des transformations profondes et accélérées sous l'impact des évolutions sociétales et des enjeux écologiques ; la profession, elle aussi, se reconfigure et se réinvente. L'architecture ne pourra contribuer à la régénération de ces milieux habités qu'en étant capable, simultanément, d'affirmer sa spécificité, d'élargir son spectre d'intervention, de remodeler ses outils et de tisser des liens avec d'autres champs du savoir et de l'action.
- **METAPHAUR** (Mémoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine HABité Urbain et Rural) explore les dimensions anthropologiques, culturelles et sensibles de l'héritage, de la patrimonialisation, de la réappropriation et de la reconstruction.
- **REX** (Réalités et Expérience) propose, en associant ces deux termes, une pédagogie dont l'objectif est de produire une connaissance au plus près du temps fragile et instable qui constitue le cadre contemporain des pratiques en architecture, et qu'il convient de mesurer par une posture analytique et engagée. Il s'agit d'une pédagogie du réel, visant une interaction avec l'environnement social, politique, économique et construit dans lequel les étudiant·e·s seront amené·e·s à exercer.

Le laboratoire **Ressources** est placé sous la double tutelle de l'ENSACF et de l'UCA, dont le projet scientifique est intitulé « Les marges de l'architecture et l'architecture des marges ». Ressources explore les marges – entre critiques et transgressions, résistances et résiliences – et défend l'idée que ce n'est pas depuis l'intérieur d'un système dominant que l'on trouve les solutions les plus pertinentes, mais depuis ses marges.

2. DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSACF recrute pour l'année universitaire 2026-2027 un·e enseignant·e pour enseigner notamment les enseignements fondamentaux de la représentation architecturale dans le champ ATR en licence. Les missions proposées relèvent de l'enseignement, de la recherche ; il est demandé une implication dans les commissions et groupes de travail accompagnant les enseignements à l'ENSACF.

L'enseignement concerné est celui de l'enseignement du dessin à la main en première année aux semestres 1 et 2, ainsi qu'à l'initiation aux outils de représentation numériques aux semestres 2 et 3, à partir de septembre 2026.

Ses interventions porteront sur :

- l'acquisition des fondamentaux de la représentation architecturale ;
- la compréhension et la représentation de l'espace, des formes et des proportions ;
- la pratique du croquis comme outil d'analyse, d'observation et de conception ;
- l'initiation aux conventions graphiques de l'architecture ;
- la découverte des outils numériques de représentation et de communication du projet architectural.

Orientations thématiques de recherche et d'enseignement (Semestres 1, 2, 3_ATR) :

Assurer les enseignements fondamentaux de représentation architecturale en première année de Licence : dessin d'observation, relevé, géométrie, représentation de l'espace et initiation aux

outils numériques. Participer à la construction d'une culture de la représentation en articulation avec les enseignements de projet et les autres champs disciplinaires.

Le poste est composé des enseignements suivants (heures données à titre indicatif) :

UE 1.3_Expression et représentation_La ligne de construction : 28h TD

UE 2.3_Expression et représentation_ Échelles de construction : 28h TD

UE 3.1_Ecotone outils numériques : 16h TD

UE 3.3_Outils numériques : 16h TD

La présentation des enseignements est consultable sur le site de l'ENSACF : <https://www.clermont-fd.archi.fr/> ("Le livret de l'étudiant 2025-26" en page d'accueil Actualités).

3. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le-la candidat.e devra participer à des séances de TD de Représentation Architecturale les vendredis (une semaine sur deux), à l'enseignement des outils numériques au S3, aux jurys.

En outre, il est attendu : une participation aux séminaires pédagogiques, aux travaux d'évaluation pédagogique, aux commissions opérationnelles de l'ENSACF, aux processus d'admission des futur.e.s étudiant.e.s.

Références statutaires pour les enseignant.e-s contractuel.le-s en ENSA :

- Code général de la fonction publique, notamment chapitres II et IV du livre I de la partie réglementaire et titre II du livre IV de la partie législative ;
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Attentes de l'ENSACF

Plus globalement, l'Ensacf attend de chaque candidat.e (note pédagogique et annexes) :

- un propos construit sur la pédagogie au sein d'une École Nationale Supérieure d'Architecture ;
- ses motivations à s'inscrire dans l'un ou l'autre des enseignements présentés ;
- un positionnement par rapport à ce que défend l'ENSA de Clermont-Ferrand, notamment au travers des thèmes portés par le projet d'établissement mais aussi ceux inscrits au sein de l'UMR Ressources ;
- une démarche prospective : au regard des spécificités du parcours du-de la candidat.e, l'énonciation de propositions qu'il-elle pourrait porter en cohérence avec le projet de l'ENSACF ou dans la continuité de celui-ci, et avec l'organisation des enseignements de l'ENSACF.

Le-la candidat.e devra notamment participer à conforter les partenariats en cours dans l'école.

4. DESCRIPTIF DU PROFIL

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Une expérience d'enseignement au sein des ENSA ;
- Une pensée critique sur la relation entre l'architecture et sa représentation.
- Une activité de praticien .ne dans le champ de l'architecture, avec une attention portée à la mobilisation du dessin manuel et numérique.
- Une pratique professionnelle réflexive de la conception architecturale, urbaine et paysagère.

2- Expériences et compétences spécifiques au poste

- Une bonne connaissance des enjeux de transformations territoriales à l'heure de la transition écologique et en lien avec la spécificité du territoire dans lequel l'ENSACF s'insère

- Une capacité à penser et à enseigner l'hybridation des outils représentation numériques et à main levée.

3 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée sera intégrée au domaine Arts et Techniques de la Représentation – Représentation de l'Architecture (ATR-RA) et participera aux enseignements de Licence, en particulier en première année. À compter de septembre 2026, elle assurera principalement les enseignements de la représentation graphique à main levée et l'enseignement des outils numériques, destinés aux étudiants de Licence 1 et 2.

L'enseignement du dessin, dispensé aux semestres 1 et 2, vise à développer chez les étudiant·e·s les capacités d'observation, de compréhension spatiale et d'expression graphique nécessaires à la construction d'une culture architecturale. Il contribue à l'acquisition progressive des outils permettant de décrire, analyser et communiquer les caractéristiques d'un espace, d'un lieu ou d'un projet.

L'enseignement des outils numériques de représentation, assuré aux semestres 2 et 3, a pour objectif d'initier les étudiants aux méthodes contemporaines de production graphique et de représentation de l'architecture. Il accompagne l'apprentissage des différents modes de représentation mobilisés dans le cursus et favorise l'articulation entre pratiques manuelles et outils numériques.

La personne recrutée participera aux réunions pédagogiques du domaine ATR-RA ainsi qu'aux actions de coordination avec les autres enseignements de Licence, notamment ceux du projet architectural, afin de contribuer à la cohérence des apprentissages et à l'accompagnement des étudiants dans leur progression.

La fiche de poste concerne plus spécifiquement les années de **licence 1 et 2**. La licence 1 porte la thématique Espace, terre et climat ; elle initie les étudiant·e·s à l'architecture située et permet d'aborder les enjeux contemporains comme le changement climatique, l'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité. Le confort d'usage est désormais étudié en lien avec le confort climatique et les sensations corporelles. La Licence 2, autour de Lieu/ressources et matières, est centré sur la compréhension des lieux et de leurs ressources. Les étudiant·e·s travaillent sur les matériaux, leurs circuits de production, et leur rôle dans la définition des ambiances et des formes architecturales. La valorisation des existants ordinaires (sols, espaces publics, bâtis préexistants).

4 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

- Diplôme d'architecte DPLG ou DE HMONP
- Ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents
- Diplômes ou formation de spécialisation en lien avec la coloration du poste appréciés

5. MODALITES DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures complets doivent être transmis, **au plus tard le jeudi 25 juin à 23h59**, sur démarche numérique : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ensacf-recrutement-enseignant-e-s-9-cdd-et-2mca-20>

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- un **CV** (non illustré) faisant ressortir la formation, le parcours, les expériences professionnelles du·de la candidat·e, ses réalisations, la liste de ses publications, sa situation professionnelle actuelle, dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la participation aux instances d'une ENSA
- tout document permettant au jury d'apprécier les qualifications du·de la candidat·e
- un dossier travaux pédagogiques (travaux pédagogiques, articles, colloque en lien avec le profil recherché)
- un dossier témoignant de la pratique du candidat

- une **note pédagogique** précisant la vision du-de la candidat-e en matière d'enseignement dans une école d'architecture en lien avec les enjeux contemporains de la discipline. Elle précisera en quoi les compétences et expériences du-de la candidat-e répondent aux spécificités du poste est aux thématiques de l'ENSACF (3 pages maximum, 9600 caractères espaces compris maximum)
- les **photocopies des diplômes**
- un **justificatif (indispensable) de l'emploi principal** : documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaires et contrats / ou création d'entreprise et avis d'imposition / ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable, etc.)
- une **copie de la carte nationale d'identité**.

La forme globale de la note pédagogique selon les critères déjà définis au point **3**. est laissée au libre choix du-de la candidat-e dans sa construction.

Pour rappel la note pédagogique ne peut être un CV commenté.

Certains points pourront être plus précisément développés par le-la candidate si il-elle est convoqué-e à l'audition.

Après examen des dossiers par le jury de présélection, les candidat-e-s retenu-e-s pour un entretien **seront auditionné-e-s le mardi 7 juillet 2026 en présentiel**.

Les convocations et précisions horaires, seront adressés aux candidat-e-s retenu-e-s pour l'audition, par courriel, **le mercredi 1er juillet**.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés

- sur le contenu et sur le plan pédagogique à helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr, directrice des études
- sur le plan administratif à : veronique.bourieux@clermont-fd.archi.fr